Enquête Flash : recensement des postes de Chargé de coopération

La Convention territoriale globale (CTG) est une démarche initiée par la Caisse d'Allocations familiales (CAF) au service d'un projet social de territoire, à l'échelle de la ville. Signée avec la collectivité, elle constitue désormais le cadre politique de référence pour lequel la CAF mobilise ses interventions et de ses moyens avec pour objectifs de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants et d'optimiser l'offre existante en identifiant les besoins prioritaires du territoire. La CTG englobe ainsi les domaines qui relèvent de la compétence de la branche Famille, en particulier : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'inclusion des enfants en situation de handicap, l'animation de la vie sociale, l'inclusion numérique et l'accès aux droits, le logement.

La CAF identifie pour cela au sein des services de la ville des professionnels chargés de porter la démarche de la CTG, de la mettre en œuvre et d'en suivre les effets. **Ce sont les chargés de coopération de la CTG**. Dans le cadre du passage du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) à la CTG, les postes de **chargés de coordination** financés au titre du CEJ sont ainsi devenus des postes de **chargés de coopération** au sein de la CTG. Leurs missions évoluent et s'inscrivent dans un **nouveau référentiel** édité par la Cnaf. Pour continuer à être valorisés, ces missions doivent être réévaluées à l'aune des enjeux territoriaux et des actions déployées dans la CTG.

Afin d'homogénéiser les attendus, les compétences et les activités des professionnels en charge de ces missions de coopération et de permettre à la CAF d'adapter son accompagnement à la situation de chaque collectivité, nous procédons à un recensement des postes existants et de leurs missions.

La réponse à ce questionnaire est nécessaire et vise à construire la stratégie de mise en conformité des postes de chargé de coopération actuellement financés aux attentes de la branche Famille. Par avance, merci de vos réponses d'ici le **15 septembre 2024 au plus tard**, condition pour continuer à valoriser ces postes au sein de la CTG.

* Obligatoire

Identification

1. Quelle est le nom de votre commune ? *

Entrez votre réponse

2. Quel est le nom du pilote de la CTG et quel est l'intitulé de son poste au sein de la ville ? *

3. Dans le cadre de la CTG, des postes de Chargé de Coopération sont-ils valorisés ? *

- ◯ Oui
- ◯ Non

Thématique Petite Enfance

4. Si votre CTG intègre la thématique Petite Enfance, avez-vous désigné un ou plusieurs chargés de coopération pour en assurer la coordination et le suivi ? *

- ◯ Oui
- ◯ Non

5. Combien d'ETP sont-ils valorisés au titre de la Petite Enfance ? *

La valeur doit être un nombre

6. Quel est le nom du (ou des) professionnel(s) qui porte(nt) la mission de chargé de coopération Petite Enfance ? *

7. Quel est l'intitulé de son ou de leur poste ? *

8. Quel temps de travail (en ETP) consacre(nt)-il(s) à la mission de chargé de coopération Petite Enfance ? *

La valeur doit être un nombre

9. Le ou les chargés de coopération Petite Enfance conduisent-ils ou coordonnent-ils des diagnostics afférents à cette thématique ? *

- ◯ Oui
- ◯ Non

10. Le ou les chargés de coopération Petite Enfance animent-il des démarches permettant d'identifier les attentes des familles et de les traduire en besoins ? *

- ◯ Oui
- ◯ Non

11. En 2023, une démarche associant les habitants a-t-elle été mise en place sur la thématique de la petite enfance ? *

- ◯ Oui
- ◯ Non

12. Le ou les chargés de coopération Petite Enfance assurent-ils un rôle d'assistance et de conseil auprès des élus et lors des instance de pilotage de la CTG ? *

- ◯ Oui
- ◯ Non

13. Dans ce cadre, en 2023, combien de réunions ont-elles été organisées et/ou coanimées concourant à l'élaboration et/ou au suivi des objectifs de la CTG en lien avec les élus ? *

La valeur doit être un nombre

14. En 2023, quel a été le nombre de participations/contributions du/des chargé(s) de coopération Petite Enfance au comité de pilotage de la CTG ? *

La valeur doit être un nombre

15. Le ou les chargés de coopération Petite Enfance contribuent-ils à la réflexion et à l'élaboration du plan d'actions de la CTG au titre de cette thématique et de la mise en œuvre du SPPE ? *

- ◯ Oui
- ◯ Non

16. Le ou les chargés de coopération Petite Enfance sont-ils responsables de la mise en œuvre des politiques liées à cette thématique et de l'adéquation de l'offre de service aux besoins des familles ? *

- ◯ Oui
- ◯ Non

17. Le ou les chargés de coopération Petite Enfance agissent-ils de manière transversale et concertée avec l'ensemble des services de la ville concernés ? *

- ◯ Oui
- ◯ Non

18. Le ou les chargés de coopération Petite Enfance assurent-ils le suivi des projets inscrits au plan d'actions de la CTG dans le but d'accompagner la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire afférents à la petite enfance ? *

- ◯ Oui
- ◯ Non

19. Le ou les chargés de coopération Petite Enfance animent-ils des groupes de travail afin de maintenir et de développer les services aux familles ? *

- ◯ Oui
- ◯ Non

20. Dans ce cadre, en 2023, combien de groupes de travail ont-ils été organisés et/ou coanimés ? *

La valeur doit être un nombre

21. Le ou les chargés de coopération Petite Enfance animent-ils ou participent-ils à un réseau d'acteurs ? *

- ◯ Oui
- ◯ Non

22. Dans ce cadre, en 2023, à combien de réunions de réseau le ou les chargés de coopération Petite Enfance ont-ils participé ? *

La valeur doit être un nombre

23. Le ou les chargés de coopération Petite Enfance diffusent-ils de l'information auprès des habitants ? *

- ◯ Oui
- ◯ Non

24. Le ou les chargés de coopération en Petite Enfance participent-ils à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre dans ce domaine ? *

- ◯ Oui
- ◯ Non

25. Le ou les chargés de coopération Petite Enfance veillent-ils à ce que l'offre de services soit adaptée aux besoins des familles ? *

- ◯ Oui
- ◯ Non

26. Dans le cadre de leurs missions, le ou les chargés de coopération Petite Enfance contribuent-ils à l'évaluation des politiques en rendant compte annuellement à la Caf de l'avancement des objectifs et des actions inscrits dans la CTG ? *

- ◯ Oui
- ◯ Non

Thématique Enfance/Jeunesse

27. Si votre CTG intègre la thématique Enfance/Jeunesse, avez-vous désigné un ou plusieurs chargés de coopération pour en assurer la coordination et le suivi ? *

- ◯ Oui
- ◯ Non

28. Combien d'ETP sont-ils valorisés au titre de l'Enfance/Jeunesse ? *

La valeur doit être un nombre

29. Quel est le nom du (ou des) professionnel(s) qui porte(nt) la mission de chargé de coopération Enfance/Jeunesse ? *

30. Quel est l'intitulé de son ou de leur poste ? *

31. Quel temps de travail (en ETP) consacre(nt)-il(s) à la mission de chargé de coopération Enfance/Jeunesse ? *

La valeur doit être un nombre

32. Le ou les chargés de coopération Enfance/Jeunesse conduisent-ils ou coordonnent-ils des diagnostics afférents à cette thématique ? *

- ◯ Oui
- ◯ Non

33. Le ou les chargés de coopération Enfance/Jeunesse animent-il des démarches permettant d'identifier les attentes des familles et de les traduire en besoins ? *

- ◯ Oui
- ◯ Non

34. En 2023, une démarche associant les habitants a-t-elle été mise en place sur la thématique Enfance/Jeunesse ? *

- ◯ Oui
- ◯ Non

35. Le ou les chargés de coopération Enfance/Jeunesse assurent-ils un rôle d'assistance et de conseil auprès des élus et lors des instance de pilotage de la CTG ? *

- ◯ Oui
- ◯ Non

36. Dans ce cadre, en 2023, combien de réunions ont-elles été organisées et/ou coanimées concourant à l'élaboration et/ou au suivi des objectifs de la CTG en lien avec les élus ? *

La valeur doit être un nombre

37. En 2023, quel a été le nombre de participations/contributions du/des chargé(s) de coopération Enfance/Jeunesse au comité de pilotage de la CTG ? *

La valeur doit être un nombre

38. Le ou les chargés de coopération Enfance/Jeunesse contribuent-ils à la réflexion et à l'élaboration du plan d'actions de la CTG au titre de cette thématique ? *

- ◯ Oui
- ◯ Non

39. Le ou les chargés de coopération Enfance/Jeunesse sont-ils responsables de la mise en œuvre des politiques liées à cette thématique et de l'adéquation de l'offre de service aux besoins des familles ? *

- ◯ Oui
- ◯ Non

40. Le ou les chargés de coopération Enfance/Jeunesse agissent-ils de manière transversale et concertée avec l'ensemble des services de la ville concernés ? *

- ◯ Oui
- ◯ Non

41. Le ou les chargés de coopération Enfance/Jeunesse assurent-ils le suivi des projets inscrits au plan d'actions de la CTG dans le but d'accompagner la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire afférents aux enjeux de l'enfance et/ou de la jeunesse ? *

- ◯ Oui
- ◯ Non

42. Le ou les chargés de coopération Enfance/Jeunesse animent-ils des groupes de travail afin de maintenir et de développer les services aux familles ? *

- ◯ Oui
- ◯ Non

43. Dans ce cadre, en 2023, combien de groupes de travail ont-ils été organisés et/ou coanimés ? *

La valeur doit être un nombre

44. Le ou les chargés de coopération Enfance/Jeunesse animent-ils ou participent-ils à un réseau d'acteurs ? *

- ◯ Oui
- ◯ Non

45. Dans ce cadre, en 2023, à combien de réunions de réseau le ou les chargés de coopération Enfance/Jeunesse ont-ils participé ? *

La valeur doit être un nombre

46. Les chargés de coopération Enfance/Jeunesse diffusent-ils de l'information auprès des habitants ? *

- ◯ Oui
- ◯ Non

47. Le ou les chargés de coopération en Enfance/Jeunesse participent-ils à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre dans ce domaine ? *

- ◯ Oui
- ◯ Non

48. Le ou les chargés de coopération Enfance/Jeunesse veillent-ils à ce que l'offre de services soit adaptée aux besoins des familles ? *

- ◯ Oui
- ◯ Non

49. Dans le cadre de leurs missions, le ou les chargés de coopération Enfance/Jeunesse contribuent-ils à l'évaluation des politiques en rendant compte annuellement à la Caf de l'avancement des objectifs et des actions inscrits dans la CTG ? *

- ◯ Oui
- ◯ Non

Thématique Handicap

50. Si votre CTG intègre la thématique Handicap, avez-vous désigné un ou plusieurs chargés de coopération pour en assurer la coordination et le suivi ? *

- ◯ Oui
- ◯ Non

51. Combien d'ETP sont-ils valorisés au titre du Handicap ? *

La valeur doit être un nombre

52. Quel est le nom du (ou des) professionnel(s) qui porte(nt) la mission de chargé de coopération Handicap ? *

53. Quel est l'intitulé de son poste ou de leurs postes ? *

54. Quel temps de travail (en ETP) consacre(nt)-il(s) à la mission de chargé de coopération Handicap ? *

La valeur doit être un nombre

55. Le ou les chargés de coopération Handicap conduisent-ils ou coordonnent-ils des diagnostics afférents à cette thématique ? *

- ◯ Oui
- ◯ Non

56. Le ou les chargés de coopération Handicap animent-il des démarches permettant d'identifier les attentes des familles et de les traduire en besoins ? *

- ◯ Oui
- ◯ Non

57. En 2023, une démarche associant les habitants a-t-elle été mise en place sur la thématique du handicap ? *

- ◯ Oui
- ◯ Non

58. Le ou les chargés de coopération Handicap assurent-ils un rôle d'assistance et de conseil auprès des élus et lors des instance de pilotage de la CTG ? *

- ◯ Oui
- ◯ Non

59. Dans ce cadre, en 2023, combien de réunions ont-elles été organisées et/ou coanimées concourant à l'élaboration et/ou au suivi des objectifs de la CTG en lien avec les élus ? *

La valeur doit être un nombre

60. En 2023, quel a été le nombre de participations/contributions du/des chargé(s) de coopération Handicap au comité de pilotage de la CTG ? *

La valeur doit être un nombre

61. Le ou les chargés de coopération Handicap contribuent-ils à la réflexion et à l'élaboration du plan d'actions de la CTG au titre de cette thématique ? *

- ◯ Oui
- ◯ Non

62. Le ou les chargés de coopération Handicap sont-ils responsables de la mise en œuvre des politiques liées à cette thématique et de l'adéquation de l'offre de service aux besoins des familles ? *

- ◯ Oui
- ◯ Non

63. Le ou les chargés de coopération Handicap agissent-ils de manière transversale et concertée avec l'ensemble des services de la ville concernés ? *

- ◯ Oui
- ◯ Non

64. Le ou les chargés de coopération Handicap assurent-ils le suivi des projets inscrits au plan d'actions de la CTG dans le but d'accompagner la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire afférents aux enjeux du handicap ? *

- ◯ Oui
- ◯ Non

65. Le ou les chargés de coopération Handicap animent-ils des groupes de travail afin de maintenir et de développer les services aux familles ? *

- ◯ Oui
- ◯ Non

66. Dans ce cadre, en 2023, combien de groupes de travail ont-ils été organisés et/ou coanimés ? *

La valeur doit être un nombre

67. Le ou les chargés de coopération Handicap animent-ils ou participent-ils à un réseau d'acteurs ? *

- ◯ Oui
- ◯ Non

68. Dans ce cadre, en 2023, à combien de réunions de réseau le ou les chargés de coopération Handicap ont-ils participé ? *

La valeur doit être un nombre

69. Le ou les chargés de coopération Handicap diffusent-ils de l'information auprès des habitants ?
*

- ◯ Oui
- ◯ Non

70. Le ou les chargés de coopération en Handicap participent-ils à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre dans ce domaine ? *

- ◯ Oui
- ◯ Non

71. Le ou les chargés de coopération Handicap veillent-ils à ce que l'offre de services soit bien adaptée aux besoins des familles ? *

- ◯ Oui
- ◯ Non

72. Dans le cadre de leurs missions, le ou les chargés de coopération Handicap contribuent-ils à l'évaluation des politiques en rendant compte annuellement à la Caf de l'avancement des objectifs et des actions inscrits dans la CTG ? *

- ◯ Oui
- ◯ Non

Ce contenu n'a pas été créé ni n'est approuvé par Microsoft. Les données que vous soumettez sont envoyées au propriétaire du formulaire.

Microsoft Forms